

NOUVELLE-ZÉLANDE : LES FORMES LÉGALES D'ENTREPRISES

Formes légales d'entreprises

Société individuelle	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Un partenaire</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : Pas de minimum</p> <p>Responsabilité des associés : Illimitée</p>
Société à responsabilité limitée	<p>Nombre de partenaires et d'associés : Pas de limite. Selon les termes de la législation sur les sociétés de 1993, il doit y avoir un actionnaire ou directeur, ou plus (cela peut être la même personne).</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : 1 NZD</p> <p>Responsabilité des associés : La responsabilité est limitée au montant des apports.</p>
Trust	<p>Nombre de partenaires et d'associés : 1 administrateur</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : 1 NZD</p> <p>Responsabilité des associés : Bien fiduciaire</p>
Société à responsabilité limitée (partenariat)	<p>Nombre de partenaires et d'associés : 2 minimum (un partenaire général et un partenaire limité), pas de maximum.</p> <p>Capital minimum et/ou maximum : pas de capital minimum.</p> <p>Responsabilité des associés : Les partenaires passifs ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport dans le partenariat. Responsabilité conjointe et plurielle pour les partenaires actifs.</p>

Les procédures de création d'entreprise

Créer une entreprise	Nouvelle-Zélande	OECD
Procédures (nombre)	1,0	5,2
Temps (jours)	0,5	9,5

Source : Doing Business - Dernières données disponibles.

Les organismes compétents	Les formalités administratives doivent être menées auprès du bureau des sociétés néo-zélandaises.
Pour plus d'informations	Consultez le site Doing Business, pour connaître les procédures de création d'une entreprise en Nouvelle-Zélande. Bureau des entreprises

Annuaire d'informations financières

[Companies-Register](#) - New Zealand Companies Office Register

[Dun & Bradstreet](#) - Worldwide directory with financial information on businesses